



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 FEVRIER 2022 – 19 h.

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Présents : tous les Conseillers municipaux à l'exception de Mme JONCOUR Martine (pouvoir à Mme KERSAUDY Maria) et Mme ROSPARS Fabienne.

Secrétaire de séance : Mme GLOAGUEN Patricia.

➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Les Conseillers Municipaux ont voté à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2021 pour le budget principal et les budgets annexes des lotissements communaux. Ceux-ci peuvent se résumer comme suit :

<u>- section de fonctionnement :</u>	<u>section d'investissement :</u>
- dépenses : 769.188,14 €	- dépenses : 414.934,86 €
- recettes : 1.303.912,47 €	- recettes : 442.561,67 €
- excédent de clôture : 534.724,33 €	- excédent de clôture : 27.626,81 €
<i>Affectation de l'excédent : 417.683,14 €</i>	

- budgets annexes :

- lotissement Roz Ar Lann :

- section de fonctionnement :

- dépenses : 2.868,40 €	- recettes : 0 €
- déficit de clôture : 2.868,40 €	

- lotissement Hameau de Gerveur :

- section de fonctionnement :

- dépenses : 66.284,08 €	- recettes : 66.284,08 €
- déficit de clôture : 0 €	

- lotissement de Coumoullec :

- section de fonctionnement :

- dépenses : 342.961,90 €	- recettes : 342.961,90 €
- résultat de clôture : 0 €	

- section d'investissement :

- dépenses : 590.014,02 €	- recettes : 427.052,93 €
Déficit de clôture : 162.961,09 €	

➤ TARIFS COMMUNAUX :

Le Conseil décide d'augmenter de 1,6% (montant de l'inflation) les tarifs communaux 2022.

☛ DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE :

Une enveloppe de 100.000 € est déterminée pour les dépenses d'investissement récurrentes (achats et travaux de voirie et bâtiments).

☛ GARANTIE D'EMPRUNT A DOUARNENEZ HABITAT :

Le Conseil accorde la garantie de la Commune à l'office public de l'habitat Douarnenez Habitat à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt total de 596.000 € pour financer la construction de 5 logements situés Résidence du Vieux Puits.

☛ CONTRAT GROUPE ASSURANCE CYBERSECURITÉ :

Le Conseil décide de mandater le Centre de Gestion du Finistère afin de représenter la Commune dans la procédure de mise en concurrence pour le contrat-groupe d'assurance cybersécurité.

☛ LOTISSEMENT COMMUNAL « LE HAMEAU DE LA VALLÉE » :

Attribution de lots :

Les lots 2, 3, 4, 22 et 50 ont été attribués.

Les travaux :

Les travaux de voirie ont été réalisés par l'entreprise LE ROUX TP qui reviendra en mai-juin pour terminer les réseaux routiers et l'enrochement de l'entrée.

Actuellement : par convention avec la CCHPB, la CISE gère les travaux d'eau potable, l'assainissement ainsi que le réseau d'eau pluviale (ce dernier est financé par la commune pour un montant estimé à 130.000 €).

Ces travaux de la CISE devraient se terminer mi-mars.

Une étude complémentaire pour renforcer la capacité d'évacuation du réseau d'eau pluviale sur la partie haute du lotissement (juste avant les premiers lots de la Châtaigneraie) a été demandée.

Le raccordement du réseau d'assainissement de la partie ouest du lotissement se fera via la garenne et la rue Hent Toul Sable, les travaux seront réalisés courant mars. Parallèlement une demande de mise en souterrain de l'alimentation de 3 habitations et le remplacement de 2 supports d'éclairage publique a été faite au SDEF (Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement du Finistère).

Début mars, la Cegelec démarrera les travaux de réseau HTA, basse tension et téléphonie, encadrée par le SDEF, pour une durée de 2 mois.

Réseaux Haute et Basse Tension, éclairage public et Telecom :

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LANDUDEC afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux BT, HTA HTA Tr1	87 500,00 € HT
- Réseaux BT, HTA BT Tr1	82 500,00 € HT
- Extension éclairage public EP Tr1	61 000,00 € HT
- Génie civil - infrastructure telecom Ce Tr1	<u>52 500,00 € HT</u>

Soit un total de

283 500,00 € HT

Le SDEF finance à hauteur de 175.625,00 €, la participation de la Commune est estimée à 118.375,00 €.

Aménagement de l'accès au lotissement route de Kervargon

Une étude est en cours avec le FIA (Finistère Ingénierie Assistance) pour cet aménagement, afin de limiter la vitesse de la route de Kervargon et sécuriser les accès au lotissement et au Hameau des Pins.

-Macro-lot :

Le courrier d'intention d'achat du macro-lot par Aiguillon construction pour la somme de 80.000 € H.T. a été signé par le Maire, pour acceptation.

☛ TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE :

Les travaux de restauration de la voûte de l'église sont en cours par l'entreprise l'Atelier du Granit. Des fissures supplémentaires ont été dévoilées à chaque angle des murs de soutènement de la voûte. Par délégation du Conseil Municipal, le Maire a validé l'avenant n°1 pour un montant de 9.293 € H.T.

Des infiltrations dans les solins ont été constatées, le Maire a validé le devis l'entreprise HELLO couverture pour un montant de 3.645,54 € H.T.

☛ TRAVAUX : AMÉNAGEMENTS AU CIMETIÈRE :

-Aménagements pour limiter les travaux de désherbage :

Le Conseil valide la pose de béton entre les tombes en ciment, en régie afin de limiter le désherbage.

-Palissade :

Le Conseil décide de rehausser le mur de séparation entre le cimetière et la Résidence du Vieux Puits par une palissade ajouré en aluminium gris foncé sur une longueur de 68 m – coût 7.524,56 € T.T.C.

-Columbarium :

Le Conseil valide l'acquisition de 4 cases au columbarium pour un montant de 7.680€ T.T.C.

☛ TRAVAUX DIVERS :

-Travaux entre l'aire de détente et la rue Ar Marquis :

Un portillon sécurisé sera posé entre la rue Ar Marquis et l'aire de loisirs – coût 4.976€ H.T.

-Liaison piétonne Queldren – bourg :

Des travaux d'aménagement (empierrement du chemin et création d'un talus) afin de créer une liaison douce qui protégera les piétons allant de Queldren au bourg seront entrepris prochainement.

-Aménagement de l'accès à la maison Cosmao :

Suite à la promesse d'achat de la propriété Cosmao, une étude de faisabilité pour l'ouverture sur le mur et le terrassement de l'accès à la maison a été réalisée, mais les devis proposés se révèlent trop onéreux. Les études se poursuivent.

-Rénovation du château d'eau :

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden a entrepris la rénovation complète du château d'eau.

-Retable :

Une première réunion de coordination a eu lieu le vendredi 28 janvier, avec les 2 entreprises retenues : l'Atelier DARDE pour le lot 1 Menuiseries, et l'Atelier GOURGUENEZ pour le lot 2 Polychromie. Le retable est démonté ; certains travaux se feront sur place pour le consolider, d'autres seront faits en atelier. Durée du chantier : 6 mois.

-Salle de sport :

Le hall d'entrée a été repeint.

-Salle polyvalente :

Le hall d'entrée a été repeint en attendant des travaux plus conséquents d'aménagement intérieur.

-Régularisation de l'assise foncière de 5 voies communales :

Kérenal, Brénéol, Kervéor, Kergoff Trémaëron, Moulin Poas.

Les dossiers d'arpentage ont été validés par les propriétaires concernés, le commissaire enquêteur sera contacté prochainement pour le lancement de l'enquête.

-Aménagement de sécurité sur le chemin piéton rue des écoles :

Les travaux seront réalisés par LE ROUX TP la semaine du 14 mars 2022 pour un montant de 17.363,86 € H.T.

-Fibre optique :

Des repérages sont en cours pour tester les fourreaux. Plusieurs endroits seront à terrasser, les fourreaux ayant été écrasés.

-Elagage :

Un référent élagage a été désigné à la demande de la CCHPB : Alain PETON.

-Curage des fossés par la CCHPB :

Kerhon, Coumoullec, de Keridreuff Tremaeron à Kervriou, Moulin de Ty Varlen, carrefour de Kerverret vers Guiler.

-Chemin de Kerscaven :

Le Conseil avait validé en 2014 le classement en chemin d'exploitation de l'ancienne voie communale, désaffectée à l'usage public. Le Conseil décide de régulariser ce dossier et de déclasser la voie.

-Déplacements de talus sur des terrains agricoles :

Les demandes ont été étudiées avec un objectif de préservation de l'aspect bocager de la Commune.

➡ REGULARISATION D'UNE BANDE DE TROTTOIR RUE AR MOR :

Le Conseil donne son accord sur la rétrocession à la Commune d'une bande de trottoir rue Ar Mor appartenant au Département.

➡ ACCÈS RUE DE LA MAIRIE :

La ruelle d'accès au parking de la mairie est trop souvent empruntée par des automobilistes pressés souhaitant éviter les feux tricolores. La signalisation « cédez le passage » est peu ou pas respectée par les usagers. Leur précipitation rend dangereux le parking de la mairie.

Le Conseil Municipal valide la fermeture à la circulation de cette ruelle. Des barrières amovibles seront posées, complétées par des panneaux de signalisation en amont.

➡ ACQUISITION D'UNE ZONE REFUGE RUE DU PRESBYTÈRE :

Des travaux d'aménagement de la rue du Presbytère étaient prévus afin de rendre cette voie carrossable plus praticable, notamment en vue de l'aménagement du presbytère en logements sociaux.

Le Conseil Municipal du 14 novembre 2019 avait validé l'acquisition d'une zone refuge de 20m² environ, au prix de 30€/m², située à l'arrière de la pizzeria PizzaSon. La démarche se poursuit.

➡ OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) DERRIÈRE LA MAIRIE :

En 2018 le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement) avait réalisé une étude qui portait sur l'aménagement de la dent creuse située à l'arrière de la mairie. Le Conseil décide de poursuivre cette démarche et d'inscrire au PLU ce projet d'OAP. Contact sera pris avec les propriétaires actuels des parcelles en question.

⇒ DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement public local) :

La Commission Travaux étudiera la demande de subvention qui est à déposer en Préfecture avant le 1^{er} avril 2022, la 1^{ère} partie de l'opération de restructuration de la mairie (occupation des pièces de l'étage, avec accès par l'intérieur) rentrerait dans les critères énoncés.

⇒ SIOCA :

Dans le cadre de la démarche Schéma Directeur Vélo Ouest Cornouaille, la Commune souhaite la mise en place d'une liaison cyclable « bourg-camping Bel Air – mer ».

⇒ TINY HOUSE :

Une demande de renseignements a été faite pour la pose d'une tiny house dans un lotissement. Le raccordement à l'assainissement sera obligatoire.

⇒ CDNPS (commission départementale de la nature des sites et des paysages) :

Un changement de destination à Langas d'une grange en une maison d'habitation a été validé.

⇒ DON A L'UKRAINE :

Le Conseil vote une aide financière de 1.500 € en soutien à l'Ukraine.
